

l'enseignement a agricole

snetap - FSU

Budget 2007

Sale temps





Défendre les services publics



Confrontés à la mise en œuvre des politiques néo-libérales à tous les niveaux (national, européen, mondial) et à leurs effets dévastateurs sur les principes d'égalité, de solidarité et de justice sociale qui avaient présidés à l'instauration d'un « modèle social » après la seconde guerre mondiale, la FSU et ses syndicats mobilisent leurs forces pour défendre les services publics et mènent une campagne en diffusant cette affiche.

snetap
FSU.

L'Enseignement Agricole
est la revue du Syndicat National
de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@wanadoo.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien
Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard
Equipe de coordination : Hélène Huet,
Bernard Ludwig, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression :
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

CCP 995-94 K Paris
Commission paritaire des papiers de presse 0608 S 06513

Ce numéro est accompagné d'un encart jeté intitulé « Ensemble », inséré entre les pages 2 et 3.

actualité

4

- › Projet de budget 2007 : l'enseignement public une nouvelle fois pénalisé

politique scolaire

6

- › Effectifs à la rentrée 2006 : Calamités agricoles
- › Environnement formaté par la grande distribution
- › Rapport de la mission d'audit de modernisation : Traîtrise contre l'enseignement agricole public

pratique

9

- › Ensemble, nous sommes le SNETAP

vie syndicale

13

- › Ensemble, donner à la FSU et au SNETAP la place qui leur revient

corpo

14

- › Réforme statutaire : Un marché de dupes
- › De nouveaux droits pour les non-titulaires mais... une précarité maintenue

pédago

16

- › Rénovation du Bac Pro CGEA et du BPREA : Une note qui manque de souffle
- › Plan de rénovation de l'enseignement des langues dans l'EAP : la nouvelle arlésienne ?
- › Vie scolaire : le SNETAP entendu
- › Formation continue des personnels : Ne vous résignez plus !

tribune

18

- › Seuils, plafonnements, rejets d'élèves... : Les personnels de l'EA public pris en otage

vie syndicale

20

- › Marseille 2007 : Congrès national de la FSU

L'acharnement



Depuis l'accession de l'actuelle majorité aux affaires, les ministres de l'Agriculture successifs, MM. Gaymard et Bussereau, et l'éphémère secrétaire d'Etat à l'enseignement agricole, Nicolas Forissier, qu'on leur avait adjoint, n'auront eu de cesse de s'acharner contre l'enseignement agricole public (EAP) et de favoriser les différentes composantes de l'enseignement privé, notamment les Maisons Familiales Rurales.

Sur la durée de la législature (budgets 2003 à 2007), **l'EAP aura perdu plus de 500 emplois**, dont plus de la moitié ($181 + 111 = 292$) les deux dernières années, comme si la volonté d'organiser le déclin de l'enseignement public s'était accélérée en fin de mandat.

Les crédits auront subi le même sort en étant l'objet d'une érosion constante et le résultat de cette politique sectaire est connu de tous : diminution de la DGH quasiment à chaque rentrée, fermetures de classes, réduction des horaires des enseignements obligatoires (les fameuses « grilles horaires » !), remise en cause des dédoublements (toujours les grilles horaires...), suppression des enseignements facultatifs et incapacité à accueillir tous les élèves, y compris les redoublants, dans les établissements publics.

Tous les leviers d'affaiblissement quantitatif de l'EAP auront ainsi été utilisés et le ministère n'aura pas non plus épargné l'aspect qualitatif **en amputant de 68,6 % entre 2001 et 2005 les crédits consacrés à la formation continue des personnels de l'enseignement agricole public**, remettant ainsi en cause le maintien et le développement des compétences de ses agents.

Le bilan de cette législature est on ne peut plus éloquent pour les établissements publics : réduction de leur capacité d'accueil, réduction de leur offre de formation et régression de deux points de la proportion des élèves accueillis dans le service public, qui est passée de plus de 40 % en 2002 à moins de 38 % à la rentrée 2006.

L'argument de la rigueur budgétaire, avancé par tous les responsables politiques et administratifs du ministère, s'applique avec la plus extrême sévérité au détriment de l'enseignement public mais curieusement, **l'enseignement privé en est exonéré** puisque depuis 2003, les protocoles signés entre les ministres et les fédérations de l'enseignement privé auront conduit à une revalorisation constante des moyens qui leur sont alloués, y compris en matière de recrutement et de formation initiale et continue de leurs personnels.

L'objectif est on ne peut plus clair : faire régresser l'enseignement public en l'affaiblissant chaque jour un peu plus et accroître les « parts de marché » du Privé, avec la complicité active des organisations professionnelles agricoles majoritaires et, regrettons-le amèrement, de la totalité des groupes politiques parlementaires, au moment du vote du budget.

Le combat pour la défense de l'enseignement public et pour la reconnaissance de sa primauté dans le secteur de l'enseignement agricole, au sein du ministère de l'Agriculture, a été une des orientations constantes du SNETAP-FSU. Ce combat est à mener tous les jours, à tous les niveaux et par chacun d'entre nous.

Avant le débat parlementaire sur le projet de budget 2007, intervenons chacun à notre niveau auprès des parlementaires pour exiger que l'enseignement agricole public bénéficie des moyens en postes et en crédits nécessaires à l'accomplissement de ses missions.



Annick Merrien

l'enseignement
a agricole

snetap - FSU

Budget 2007

Sale temps

292
OCTOBRE 2006

La revue de l'enseignement agricole public - Enseignement technique - Enseignement supérieur - Formation professionnelle

édito

4^e et 3^e de l'EA

D'étranges aveux

Lors du CTPC-DGER du 27 septembre 2006, le débat portant sur les conditions de la rentrée 2006 a généré d'étranges aveux croisés sur l'avenir des 4^e et 3^e de l'Enseignement Agricole. Le directeur général de la DGER a déclaré « qu'il n'était pas convaincu de l'utilité relative de conserver ces classes dans le service public » au regard du faible taux de poursuite de ces élèves dans l'Enseignement Agricole ! Pour sa part, le SGEN-CFDT a admis à demi-mots que le maintien des 4^e et 3^e n'entraîne pas dans ses priorités... Faut-il rappeler aux uns et aux autres que la loi a assigné à l'Enseignement Agricole la mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle ?

Concours Education Nationale

BO Spécial n°6 du 13 juillet 2006

- **Inscription** : du 14 septembre au 24 octobre 2006 (17 heures).
- **Confirmation** : du 31 octobre (12 heures) au 14 novembre 2006 (17 heures).

L'inscription, puis la confirmation se font par internet : <http://www.education.gouv.fr:siac/siac2>

On peut procéder à des modifications via internet tant au moment de l'inscription qu'au moment de la confirmation. Toute demande de modification est acceptée jusqu'au 15 novembre par courrier adressé en recommandé, le cachet de la poste faisant foi. De nombreuses sections de concours sont fermées, le gouvernement souhaitant ne recruter que 10 000 enseignants, soit 5 000 en dessous des départs prévus pour la rentrée 2008. L'éducation n'est vraiment plus une priorité pour ce gouvernement.

Concours 2007 à l'Agriculture

Des propositions d'ouverture ont été transmises, elles ne respectent même pas leur calendrier prévisionnel distribué en novembre 2005 (calendrier sur trois années). Nous avons vigoureusement contesté l'orientation prise par la DGER de n'ouvrir pratiquement que des concours PLPA. A ce jour, nous n'avons pas de réponse à nos contestations.

Comme chaque année, nous n'avons à ce jour, ni le calendrier ni le nombre de postes offerts. Ce réel manque d'information n'encourage pas les candidats à se préparer correctement ne sachant même pas si l'option pour laquelle ils souhaitent se présenter sera ouverte.

Projet de budget 2007

L'enseigne- ment une nouvelle

Le ministre de l'Agriculture, Dominique Bussereau, a présenté les grandes lignes de son projet de budget pour 2007 lors du CTPM du 27 septembre 2006.

A cette occasion, le dossier de presse destiné aux journalistes, qui présentait les grandes orientations et donnait des indications sur l'évolution des grandes masses et des emplois, a été remis aux représentants des personnels à l'issue de la séance. Il a cependant fallu attendre de pouvoir disposer du « bleu » du budget (en ligne sur le site du ministère des Finances) pour connaître les mesures détaillées et cela n'a été possible que vers le 8 octobre.

Ci-après, une première analyse du programme 143, enseignement technique agricole.



Ce projet de budget traduit une fois de plus le traitement partial, on pourrait presque dire sectaire, de l'affectation des moyens puisqu'une fois encore, c'est le Privé qui bénéficie d'une augmentation alors que le Public voit ses moyens amputés. En volume, dans le Public, ce sont principalement les **dépenses de personnel** qui sont réduites (- 1,8 %) mais les **dépenses de fonctionnement** ne sont pas non plus épargnées, avec une baisse sensible (- 5,61 %). Seules les **dépenses d'intervention** augmentent (+ 8,43 %). Il faut en outre signaler qu'aucune dépense d'investissement n'est inscrite en 2007 alors que 434 187 euros étaient inscrits en 2006 au bénéfice de l'enseignement public.

Diminution pour le Public, augmentation pour le Privé !

Alors que l'enseignement public perd au total 10,5 millions d'euros

(- 1,53 %), le Privé bénéficie d'une augmentation de près de 7 millions (+ 1,33 %), au motif qu'il « faut » appliquer les protocoles signés entre les différentes fédérations (CNEAP, UNMFREO et UNREP) et le précédent ministre (Gaymard). La rigueur budgétaire, c'est pour le Public, mais quand il s'agit du Privé, on trouve les moyens nécessaires ! Cette orientation participe bien sûr de la volonté du gouvernement de démanteler le service public d'éducation.

Dans l'enseignement public, il y a certes une modification du périmètre des emplois avec la transformation progressive des emplois de MI-SE en emplois d'assistants d'éducation (AE), avec le transfert des TOS aux Régions, dont les premières traductions concrètes apparaissent dans le PLF 2007 (transfert des emplois vacants – 66 ETPT – et de 80 ETPT d'agents non titulaires au 1er janvier 2007) et avec des mouvements inter-programmes (rattachement des emplois du

nt public fois pénalisé

CEMPAMA de Fouesnant et du CEP de Florac au programme 142 – Recherche et Enseignement supérieur – du fait de leur intégration dans le pôle Agrocampus Rennes et le pôle de Montpellier / rattachement des emplois des ingénieurs chefs de projet au CEMAGREF, qui relève également du programme 142). Mais il y a aussi de nouvelles suppressions d'emplois, comme pendant chacune des années de cette législature.

C'est l'enseignement public qui paiera le prix fort en 2007 avec une diminution de 48 ETPT alors que le Privé temps plein (enseignement catholique) n'est que modérément touché, avec une diminution de 8 ETPT (- 24 emplois physiques) et que les Maisons Familiales sont complètement exonérées de tout effort !

Dans l'enseignement public (technique), les suppressions se répartissent de la façon suivante (en ETPT) :

- 9 administratifs A (AASU) ;
- 4 A techniques (Ingénieurs) ;
- 18 administratifs B et C ;
- 7 B et C techniques (TEPETA) ;
- 10 enseignants.

Les 38 ETPT d'emplois de non enseignants se traduiront par la suppression de 81 emplois physiques et les 10 ETPT d'emplois d'enseignants correspondront à la suppression de 30 emplois physiques (source : document du Secrétariat Général du MAP, remis lors du CTPM du 27 septembre 2006).

Les personnels administratifs sont particulièrement touchés alors que leur charge de travail ne cesse de

s'accroître mais la doctrine de la DGER est qu'il faut préserver au maximum les emplois d'enseignants donc ce sont les autres catégories qui « trinquent » !

Les établissements publics seront ainsi privés de 111 emplois de plus à la rentrée 2007. Sur la durée de la législature, l'enseignement agricole public aura perdu plus de 500 emplois ! Nous n'avons jamais connu auparavant un tel degré d'acharnement...

Cette première analyse du PLF 2007 sera complétée ultérieurement lorsque nous aurons eu le temps de l'étudier plus en détail. Cependant, il n'est pas nécessaire d'aller beaucoup plus avant pour affirmer qu'il s'agit d'un très mauvais budget (le 5^e en 5 ans...).

Annick Merrien

Crédits de paiement pour 2007

Intitulé de l'action	TITRE 2 Dépenses de personnels	TITRE 3 Dépenses de fonctionnement	TITRE 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Variation 2006/2007
Action 1 Enseignement public	647 579 185 (- 11 882 077) - 1,8 %	5 564 433 (- 330 463) - 5,61 %	23 690 321 (+ 1 842 782) + 8,43 %	676 833 939 (- 10 537 445) - 1,53 %	- 1,53 %
Action 2 Enseignement privé	211 753 775 (+ 3 012 636) + 1,44 %		301 319 452 (+ 3 707 152) + 1,25 %	513 073 227 (+ 6 719 788) + 1,33 %	+ 1,33 %
Action 3 Aide sociale aux élèves			81 028 061 (- 2 149 912) - 2,58 %	81 028 061 (- 2 149 912) - 2,58 %	- 2,58 %
Action 4 Evolution des compétences et dynamique territoriale			4 562 922 (- 2 067 420) - 31,18 %	4 562 922 (- 2 067 420) - 31,18 %	- 31,18 %
Action 5 Moyens communs Publics / Privés		4 561 069 (+ 152 416) + 3,46 %		4 561 069 (+ 152 416) + 3,46 %	+ 3,46 %
TOTAUX	859 332 960 (- 8 869 441) - 1,02 %	10 125 502 (- 178 047) - 1,73 %	410 600 756 (+ 1 332 602) + 0,33 %	1 280 059 218 (- 8 149 073) - 0,63 %	- 0,63 %

Lecture du tableau : dans chaque case, le chiffre de la première ligne indique le montant de crédits inscrit dans le projet de budget 2007, le chiffre de la deuxième ligne (entre parenthèses) indique la variation par rapport au budget 2006 et celui de la troisième ligne, cette variation en pourcentage. Dans la dernière colonne, le chiffre indique la variation 2007/2006 en pourcentage du montant total des crédits par action.



Mais où en est donc la fracture sociale ?

Avec 577 suppressions d'emplois dans "l'Enseignement" Agricole Public depuis 4 ans, la facture sociale relève maintenant de la saignée...



Rénovation Bac Pro CCEA et BPREA

La rénovation lancée au pas de charge par la DGER de ces diplômes emblématiques laisse planer quelques doutes sur la validité et le sérieux du processus (voir l'analyse complète pages 16 et 17).



Note de vie scolaire : c'est non !

Notre Conseil Syndical National réuni les 13 et 14 septembre 2006 s'est prononcé pour le boycott de la note de vie scolaire attribuée aux élèves de 4^e et de 3^e. Le SNES-FSU, syndicat majoritaire dans le premier cycle du second degré à l'Education Nationale a pris la même initiative. Nous appelons donc l'ensemble des CPE et des professeurs principaux des classes de 4^e et de 3^e à refuser de proposer une note de vie scolaire trimestrielle. Pour les modalités de ce boycott se reporter au courrier envoyé aux sections.



Enseignants non-titulaires : votre interlocuteur

Permanences pour les enseignants non-titulaires : Sébastien Bruniquel.

Tél. : 03 25 41 64 00

- le mardi de 9 heures à 11 heures
- le jeudi de 13 h 30 à 15 h 30

Lycée Charles-Baltet
Route de Viélines
10120 SAINT-POUANGE

sebastien.bruniquel@educagri.fr

Environnement formaté par la grande distribution



En période de désengagement de l'Etat à l'égard de ses obligations éducatives, il peut être tentant de se laisser aller aux offres pédagogiques ou de services faites par les marques et les entreprises.

Ainsi, une enseignante connue de tous pour avoir substitué aux sacs plastiques des cabas réutilisables, a fait part de ses offres aux établissements scolaires publics et privés de toute une agglomération pour une opération de ramassage de déchets dans l'environnement. D'abord programmée la semaine 38 par la direction, elle a dû être reportée à la semaine 39 – l'acheminement des tee-shirts floqués a pris du retard et le ramassage n'était plus rendu possible sans ces indispensables vêtements – Par un emploi du temps remis la semaine précédente comme seul élément de communication, les enseignants ont été priés d'accompagner dans cette opération, les jeunes de classes choisies – on ne sait sur quel critère – sur les plages de leur emploi du temps initialement prévues en face à face.

Le « canard » du coin en a fait la une de sa page locale, le lycée est cité, l'enseignante a sa pub et les potaches photographiés et interviewés dans leur tee-shirt floqué... Evénement aujourd'hui banal en soi, vraiment pas de quoi en faire

un article dans le bulletin de l'enseignement agricole public...

Pourtant une fois de plus, les valeurs de notre école républicaine ont été transgressées par l'administration du lycée et la complicité de collègues. Afin d'éviter le formatage recherché par l'enseignant auprès des élèves, préalablement à cette opération, il était de la responsabilité pédagogique de l'établissement d'informer les adolescents des intentions de l'enseignant, sous couvert de la sensibilisation à la protection de l'environnement. Hélas, cela n'a pas été fait et certains élèves retiendront cette image abusive et trompeuse « d'enseignant écolo ».

Pourtant les hyper ou supermarchés, au rayon fruits et légumes, ne requièrent-ils pas les soins du client pour mettre les fruits et légumes dans des sacs plastiques ? N'imposent-ils pas aux agriculteurs et producteurs une telle pression sur les prix qu'elle engendre des pratiques agricoles obligatoirement intensives ?

On pourrait aussi évoquer l'écologie sociale pratiquée dans la grande distribution, un directeur de l'un des hypermarchés n'a-t-il pas séquestré une soixantaine de salariés pour les soustraire à une inspection du travail ?

Depuis l'opération de nettoyage, on prête l'intention à cette chaîne de la grande distribution de s'implanter dans l'agglomération, l'opération n'était donc pas neutre. Là où la plupart ne voit que l'intérêt du lycée, au SNETAP-FSU nous vous devons de vous mettre en garde contre toute forme de naïveté.

Car sous prétexte d'éducation, l'enseignant aura contribué à **formater les jeunes vers sa propre communauté de consommateurs en dehors de tout esprit critique.**

Serge Pagnier

Effectifs à la rentrée 2

Calamités a

La canicule libérale et la terrible sécheresse budgétaire, qui affectent actuellement l'espace public et plus particulièrement les établissements publics d'enseignement agricole, ont détruit les effectifs en germination. Pourtant, la bulle de l'enseignement privé avec la bienveillance de l'Etat, de l'administration, de la représentation nationale et de tout autre lobby, a bénéficié d'arrosages fréquents et importants si bien que ses boutures et greffons y ont proliféré.



Le recul prévisible de près de 2 % des effectifs scolarisés à cette rentrée dans l'EAP, est la conséquence des discriminations budgétaires successives subies depuis 2003 avec pour corollaire des suppressions d'emplois et la réduction de sa capacité d'accueil – effets des plafonnements, suppression de classes et sections, suppression d'option et d'enseignement facultatif –. Sans aucune surprise, l'enseignement privé dans son ensemble se conforte avec une progression de 0,73 %. Si le temps plein se maintient (+ 0,13 %) en revanche, les Maisons Familiales, avec une progression de + 1,5 %, tirent pleinement profit des champs que l'EAP a été contraint de délaisser.

Traitement inéquitable, rupture de l'égalité entre les élèves

Avec le retour de la droite, les établissements privés ont bénéficié ces dernières années de l'application des protocoles leurs garantissant un niveau de subvention de l'Etat équivalent au coût moyen des élèves externes, demi-pensionnaires et internes de l'enseignement agricole public. Ils devaient en contrepartie maîtriser leurs effectifs, mais force

agricoles



est de constater qu'ils n'ont pas donné suite à cet engagement puisque globalement, ils ont utilisé ces moyens complémentaires pour admettre des élèves supplémentaires et non pour renoncer à la contribution des familles au paie-

ment des études. La situation ainsi créée, contribue, contrairement aux prétendues intentions de la loi de décembre 84 (ou loi Rocard), à créer une **rupture de l'égalité entre les moyens mis à disposition de la formation des élèves du public**

Effectifs élèves dans l'enseignement agricole (comparaison avec les effectifs 2005-2006)

Secteur	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Total
Public	23 580	29 955	12 677	66 212
Rappel 2005	23 872	30 557	13 084	67 513
Différence	- 292	- 602	- 407	- 1 301
Evolution en pourcentage	- 1,22	- 1,97	- 3,11	- 1,93
Privé	77 195	26 283	6 242	109 720
Rappel 2005	76 510	26 059	6 307	108 876
Différence	685	224	- 65	844
Evolution en pourcentage	0,90	0,86	- 1,03	0,78
Total Enseignement Agricole	100 775	56 238	18 919	175 932
Rappel 2005	100 382	56 616	19 391	176 389
Différence	393	- 378	- 472	- 457
Evolution en pourcentage	0,39	- 0,67	- 2,43	- 0,26

PRIVÉ, par type de fonctionnement

Temps plein	34 868	16 918	4 744	56 530
Rappel 2005	34 842	16 705	4 907	56 454
Différence	26	213	- 163	76
Evolution en pourcentage	0,07	1,28	- 3,32	0,13
Rythme approprié	42 327	9 365	1 498	53 190
Rappel 2005	41 668	9 354	1 400	52 422
Différence	659	11	98	768
Evolution en pourcentage	1,58	0,12	7,00	1,47

Il s'agit de résultats non stabilisés, en attendant les chiffres réels de l'enquête lourde au 1^{er} octobre. A ce moment, seront pris en compte la totalité des effectifs des CPA et CLIPA dans le secteur public.

par rapport à leurs homologues du privé, au profit de ces derniers. Le SNETAP-FSU entend rappeler l'Etat à ses obligations constitutionnelles à organiser le service public afin notamment d'y garantir le libre accès pour tous, pour l'ensemble des filières d'enseignement et sur l'intégralité du territoire national. Par conséquent, Il demande réparation et la levée immédiate du gel qui affecte notamment les établissements publics. Enfin, contrairement aux déclarations des Maisons Familiales, si elles connaissent une telle progression, ce n'est pas tant leur pédagogie de l'alternance qui serait mieux adaptée aux attentes de formation que celle proposée par l'enseignement public mais bien leur mode de financement à l'élève qui correspond mieux au dogmatisme libéral défini par le concept européen « de service d'intérêt économique et général » (ou SIEG). En effet, ce mode de financement à l'élève et non à la structure comme c'est le cas des établissements à temps plein publics et privés, les exonère des contraintes des plafonds de masse salariale et d'emplois, imposées par la LOLF.

L'EAP scolarise majoritairement dans les secteurs qui légitiment un domaine d'enseignement dans un ministère technique. Or, ces secteurs de la production et de la transformation semblent encore connaître, du fait notamment d'orientations politiques et économiques les concernant, une crise ayant un retentissement cette année encore sur le recrutement de nos établissements. Le SNETAP-FSU a donc réaffirmé au dernier CTPC du 27 septembre et dans sa contribution au projet de révision du 4^e schéma, la nécessité d'un moratoire sur les gels et fermetures de sections ou de classes dans ces secteurs.

La pluri-activité et la multifonctionnalité de l'agriculture ainsi que le développement des services à la personne en zone rurale, confirmé encore en cette rentrée par une évolution des effectifs du privé, ont conduit le SNETAP-FSU à faire la proposition de conjuguer ces formations dans les établissements

d'enseignement agricole public. Si l'idée a pu séduire le directeur général, la politique de moyens constants le conduirait à privilégier des redéploiements notamment de 4^e et 3^e de l'EAP qui selon lui, n'assureraient pas suffisamment de poursuite d'études dans l'enseignement agricole !

Enfin, alors que les rapports de l'ONEA (observatoire national de l'enseignement agricole) pointent très régulièrement l'efficacité de l'enseignement agricole public dans la mise en oeuvre des missions assignées à l'enseignement agricole dans son ensemble, l'assèchement des moyens pour leur mise en oeuvre a conduit à un net recul de celles-ci. Le directeur général a assuré le CTPC de leur prise en compte future. Gageons cependant que cela se fera probablement au détriment de la formation initiale publique.

Etat de catastrophe avancée

Comme les chiffres en attestent encore cette année, l'enseignement agricole public est profondément sinistré. Le SNETAP, et ses militants lors de ses états généraux, ont jeté des alternatives au déclin actuel. Par ailleurs il ont alerté, par la manifestation très réussie du 17 mai, avec le soutien de la FCPE, sur les nécessités budgétaires afin ne pas décourager l'engagement des jeunes dans l'enseignement agricole public.

Le SNETAP-FSU demande au ministre de l'Agriculture de déclarer l'état de catastrophe avancée de l'espace public d'enseignement agricole, déclaration préalable ouvrant le droit aux aides exceptionnelles pour calamités agricoles. Il appelle les personnels de l'enseignement agricole public à soutenir ses propositions et ses actions en renouvelant leur confiance par le vote pour la FSU à la prochaine consultation.

Serge Pagnier

Rapport de la mission d'audit de modernisation

Traîtrise contre l'enseignement agricole public

Pour affaiblir un service public sans en assumer la pleine responsabilité politique, confiez vos conclusions à un audit de modernisation, celui-ci les réintroduira dans ses propositions et octroyez des primes de performance à qui les mettra en œuvre : il en est désormais ainsi pour l'EAP !



Le gouvernement, afin d'accompagner la LOLF (1) et la réforme de l'Etat, a mis en place des audits de modernisation chargés de donner des recommandations visant à accompagner les orientations de sa politique budgétaire pour chacun des responsables de mission, programme et BOP (2). Dans ce cadre, deux contrôleurs généraux du ministère des Finances, deux inspecteurs de l'enseignement agricole dont le doyen et un ingénieur général du CGAAER (3) ont été missionnés pour un audit intitulé : « analyse de l'adéquation formations/enseignants/élèves de l'enseignement agricole ». Consultable sur le site du ministère du budget, le rapport a fait l'objet d'une présentation devant les représentants de l'enseignement agricole au CNEA (4) du 11 juillet.

Si celui-ci peut être considéré comme une étude sérieuse et intéressante par son approche, les propositions pour lesquelles le directeur général, Jean-Louis Büer, entend donner une suite rapide, ont conduit le SNETAP à interpellé l'ensemble de la communauté éducative sur les conséquences des propositions retenues tant pour l'EAP que pour ses personnels.

● Première recommandation retenue par le DGER :

Mieux structurer les EPLEFPA

Une recommandation aux objectifs aussi clairement affichés dans le rapport :

- Recherche des meilleures synergies possibles entre les établissements ainsi regroupés.
- Diminution du nombre d'EPL sans diminution du nombre de sites pour maintenir le même maillage territorial.

- Gain en postes de directeurs d'EPL remplacés par des adjoints, et meilleure identification des responsabilités sur les sites, caractérise parfaitement la fonction assignée à ces audits dits « de modernisation » puisque 44 établissements sur les 195 que compte l'EAP, seraient conduits à perdre leur autonomie et à fusionner avec d'autres.

● Deuxième recommandation retenue par le DGER :

Améliorer l'articulation de la gestion des personnels de l'enseignement technique agricole au niveau régional

Il ne s'agit pas tant comme l'intitulé le laisse penser d'une simple mesure de déconcentration mais bien sous couvert de celle-ci, de réduire la qualité des services proposés que garantissent les statuts des personnels. Ainsi il est avancé les objectifs suivants :

- Généraliser la pratique des « mutations dans l'intérêt du service ».
- Poursuivre l'affectation des agents sur l'EPL (et non sur le lycée).

- Recourir à des PLPA (au lieu des CAPESA et CAPETA) chaque fois que c'est possible et justifié.

- Scinder la DGH en une part fixe et une part variable contractualisée en fonction du projet d'établissement.

Cela se passe hélas de commentaire. Cependant le rapport se garde bien de révéler et de chiffrer les coûts très substantiels imputables aux primes de performance qui seront affectées aux autorités mettant en œuvre ces préconisations.

Proposer comme le font les rapporteurs :

- De réduire le nombre des seuls établissements publics alors qu'il ne sont que 195 pour 630 établissements privés,

- De malmenier la qualité qu'exige le service public, garantie par les statuts de ceux qui le servent, tend à révéler une profonde traîtrise de ces hauts fonctionnaires notamment quand ils en sont issus. Cependant, qu'ils prennent garde, si l'EAP devait disparaître, leurs effectifs perdraient davantage de leur justification au MAP.

Attaqué politiquement de l'extérieur, mais aussi hélas à l'intérieur du MAP, il ne reste aux personnels, pour soutenir l'enseignement agricole public, que d'appuyer les propositions et actions conduites par le SNETAP en votant massivement pour la FSU à la consultation générale.

Serge Pagnier

(1) – LOLF : loi organique relative aux lois de finances votée en 2001 et mise en application pour la première année en 2006. (2) – BOP : budget opérationnel de programme. (3) – CGAAER : conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et de l'espace rural remplace et regroupe en une seule structure le CG GREF le CG vétérinaire et l'inspection générale de l'Agriculture. (4) – CNEA : conseil national de l'enseignement agricole.

Ensemble nous sommes le SNETAP

Ce « trombinoscope » 2006 est un outil au service de chacun pour mieux connaître votre syndicat et visualiser vos interlocuteurs. N'oubliez pas de contacter le secrétaire de votre section pour vous aider dans vos démarches.

Trombinoscope

snetap
FSU.



Bureau national

➤ Secrétariat général

- 1 Annick MERRIEN**, Secrétaire générale
SNETAP-FSU - 251, rue de Vaugirard - 75015 PARIS Cedex
Tél. : 01 49 55 84 41 - snetap@wanadoo.fr
- 2 Alain DACHICOURT**, SG adjoint Vie Syndicale (VS)
SNETAP-FSU - 251, rue de Vaugirard - 75015 PARIS Cedex
Tél. : 01 49 55 84 42 - snetap@wanadoo.fr
- 3 Jean-Marie LE BOITEUX**, SG adjoint Corpo
SNETAP-FSU - 251, rue de Vaugirard - 75015 PARIS Cedex
Tél. : 04 63 97 03 22 - snetap@wanadoo.fr
- 4 Serge PAGNIER**, SG adjoint Politique Scolaire et Laïcité (PSL)
SNETAP-FSU - 251, rue de Vaugirard - 75015 PARIS Cedex
Tél. : 01 49 55 82 88 - snetap@wanadoo.fr
- 5 André BLANCHARD**, SG adjoint Pédago
SNETAP-FSU - 251, rue de Vaugirard - 75015 PARIS Cedex
Tél. : 01 49 55 84 41 - snetap@wanadoo.fr
- 6 Jacques VERMILLARD**, Secrétaire national Corpo
SNETAP-FSU - 251, rue de Vaugirard - 75015 PARIS Cedex
Tél. : 01 49 55 59 76 - snetap@wanadoo.fr
- 7 Bruno POLACK**, Secrétaire national Corpo (enseig. Sup)
ENV d'Alfort - 7, av. du Général-de-Gaulle
94704 MAISONS-ALFORT
Tél. : 01 43 96 70 63 - snetap@wanadoo.fr
- 8 Gérard PIGOIS**, Secrétaire national PSL
LEGTA Laval - BP 1319 - 53013 LAVAL Cedex
Tél. : 02 43 68 24 93 - snetap@wanadoo.fr
- 9 Marie-Jeanne CAROLA**,
Secrétaire nationale VS - Trésorière
SNETAP-FSU - 251, rue de Vaugirard - 75015 PARIS Cedex
Tél. : 03 86 80 46 17 - caro.bourg@wanadoo.fr
- 10 Evelynne BACHELOT-HOURDIN**,
Secrétaire nat. VS - Trésorière-adjointe
SNETAP-FSU - 251, rue de Vaugirard - 75015 PARIS Cedex
Tél. : 01 49 55 84 46 - evelynbachelot@free.fr
- 11 Marie-Madeleine DORKEL**, Secrétaire nationale Pédago
LEGTA de la Champagne - 51190 AVIZE
Tél. : 03 26 57 50 42 - marie-madeleine.dorkel@educagri.fr
- 12 Bernard MOINE**, Secrétaire national Corpo (et enseignants)
LEGTA Romans - BP 224 - 26105 ROMANS-S/ISERE Cedex
Tél. : 04 75 71 25 25 - snetap@wanadoo.fr
- 13 François MOREAU**, Secrétaire national Corpo (administratifs)
LPA Tarbes - 59, route de Pau - 65000 TARBES
Tél. : 05 62 93 07 32 - f.moreau@educagri.fr
- 14 Frédéric CHASSAGNETTE**, Secrétaire national Pédago et VS
LEGTA Tours-Fondettes - La Plaine - 37230 FONDETTES
Tél. : 04 90 38 03 35 - snetap@wanadoo.fr
- 15 Jean-Luc GIELY**, Secrétaire national Corpo (TOS)
LPA Isle-sur-Sorgue - 84800 L'ISLE-SUR-SORGUE
Tél. : 04 90 38 03 35 - snetap@wanadoo.fr



Secrétaires régionaux

ALSACE

Nejib Mohamed AMARA
LEGTA Rouffach
8, rue aux Remparts
68250 ROUFFACH
Tél. : 03 89 78 73 00
nejib.amara@educagri.fr

AQUITAINE

Olivier BLEUNVEN
IPA Sabres
Route de Luglon
40630 SABRES
Tél. : 05 58 08 33 86
Tél. Syndical : 05 58 08 33 86
olivier.bleunven@educagri.fr

Alain GODOT

CFA des Landes
BP 1
40180 HEUGAS
Tél. : 05 58 98 73 49
alain.godot@educagri.fr

AUVERGNE

Maryse CHABRILLAT
LEGTA Clermont-Ferrand
« Louis Pasteur » - Marmilhat
BP 116 - 63370 LEMPDES
Marmilhat : 04 73 90 15 13
Brioude : 04 71 74 57 74
snetap.auvergne@wanadoo.fr

BOURGOGNE

Sylvie DEBORD
LEGTA de Nevers-Cosne
58000 CHALLUY
Tél. lycée : 03 86 21 66 00
debord.bourg@wanadoo.fr

BRETAGNE

Cordonnateur :
Pascal LETENNEUR
LEGTA de Merdrignac
6, rue de Porhoët - BP 9
22230 MERDRIGNAC
Tél. : 02 96 28 41 61
pascal.letenneur@educagri.fr

Nicolas GROVEL
(représentant des lycées maritimes)
lycée maritime
professionnel Paimpol - BP 4A
22500 PAIMPOL
Tél. lycée : 02 96 55 30 90
Fax lycée : 02 96 20 58 42

CENTRE

Frédéric CHASSAGNETTE
LEGTA Tours Fondettes - La Plaine
37230 FONDETTES
Tél. : 02 47 42 01 06
frederic.chassagnette@educagri.fr

CHAMPAGNE-ARDENNE

Marie-Madeleine DORKEL
LEGTA de Champagne
Route d'Oger - 51190 AVIZE
Tél. : 03 26 57 50 42
marie-madeleine.dorkel@educagri.fr

CORSE

Marie-Christine THOMAS
IPA Borgho « Aghja Rossa »
20290 BORGH-MARANA
Tél. : 04 95 30 02 30
mary-christine.thomas@educagri.fr

FRANCHE-COMTÉ

Eric FACCIOU
LEGTA Mancy Lons le Saunier
Montée Gautier Vilars
39015 LONS-LE-SAUNIER
Tél. : 03 81 58 61 41
eric.facciou@educagri.fr

ILE-DE-FRANCE

Claire PINAULT
CFA « Geoffroy-Saint-Hilaire »
La Bretonnière
77120 CHAILLY-EN-BRIE
Tél. : 06 33 36 29 97
cpinault@club-internet.fr

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Alain FERRIOL
LEGTA Carcassonne
Route de St-Hilaire
11007 CARCASSONNE
Tél. lycée : 04 68 11 91 19
alain.ferriol@educagri.fr

LIMOUSIN

Yves CALLIN
LEGTA Brive-Objat
19130 VOUTEZAC
Tél. : 05 55 25 82 31
yves.callin@educagri.fr

LORRAINE

Isabelle SOLET
LEGTA de Château Salins
40, route de Strasbourg
57170 CHATEAU SALINS
Tél. : 03 87 05 12 39
isabelle.solet@educagri.fr

MIDI-PYRÉNÉES

Olivier GAUTIE
IPA de Tarbes - Domaine de Capou
1915, route de Bordeaux
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 21 23 23
olivier.gautie@educagri.fr

Francine BARRE

LEGTA Ondes
31330 ONDES
Tél. : 05 61 37 65 70 (poste 73)
francine.barre@educagri.fr

NORD-PAS-DE-CALAIS

Didier HALLOY
LEGTA du Pas-de-Calais
Route de Cambrai
62217 TILLOYES-MOFFLAINES
Tél. : 03 21 60 73 00
didier.halloy@educagri.fr

BASSE NORMANDIE

Bernard LUDEWIG
LEGTA Le Robillard - « Lieury »
14170 L'OUDON
Tél. : 02 31 42 61 10
b.ludewig@infonie.fr

HAUTE NORMANDIE

Frank-Olivier PAUVERT
LEGTA Yvetot
BP 218
76196 YVETOT Cedex
Tél. : 02 35 95 94 80
fopauvert@neuf.fr

PAYS DE LOIRE

Gérard PIGOIS
LEGTA Laval - BP 1319
53013 LAVAL Cedex
Tél. : 02 43 68 24 93
pigois.snetap@wanadoo.fr

PICARDIE

Rodolphe VAN VLAENDEREN
LEGTA de l'Oise
60600 AIRION
Tél. : 03 44 50 84 40
rodolphe.vanvlaenderen@educagri.fr

POITOU-CHARENTES

Joël SYLVESTRE
IPA Niort - BP 2008
79011 NIORT Cedex
Tél. : 05 49 73 36 61
joel.sylvestre@educagri.fr

PROVENCE-ALPES

CÔTE D'AZUR
Patrick PRENANT
LEGTA Hyères
Carrefour du lycée agricole
83408 HYERES Cedex
Tél. : 04 94 01 35 55
pprenant@wanadoo.fr

Marie-Jeanne CAROLA

IPA Les Arcs sur Argens
BP 30
83460 LES ARCS
Tél. : 04 98 10 40 10
carobourg@wanadoo.fr

RHÔNE-ALPES

Marie-Jo CHANEAC
LEGTA Aubenas
BP 150
07205 AUBENAS Cedex
Tél. : 04 75 35 17 55
marie-jose.chaneac@educagri.fr

Ginette CAZAUX

LEGTA Romans
BP 224
26105 ROMANS-SUR-ISERE
Tél. : 04 75 21 25 25

DOM

RÉUNION

Dominique HERBACH
LEGTA Saint-Paul
Emile Boyer de la Giroday
165, route de Mafate
97460 SAINT-PAUL
Tél. : 02 62 45 92 92
dominique.herbach@educagri.fr

GUADELOUPE

Jean-Louis HALLEY
LEGTA de Convenance
BP 116
97122 BAIE-MAHAULT
Tél. lycée : 05 90 95 27 66
Fax lycée : 05 90 97 14 70

MARTINIQUE (Elections à venir)

Gérard DESCAS
LEGTA Croix-Rivail - Bois Rouge
97232 LE LAMENTIN
Tél. lycée : 05 96 51 27 34
Fax lycée : 05 96 51 02 93

GUYANE

Corine MARIEMA
IPA de Macouria - Savane Matiti
97335 MACOURIA
Tél. lycée : 05 61 37 65 70
Fax lycée : 05 61 82 69 62



Coordinateurs CAP-CCP



Administratifs



Administratifs A

Frédéric CHAUVET
LPA Château-Gontier « Haut Anjou »
Route de Sablé - 53200 AZE
Tél : 02 43 07 17 24
frederic.chauvet@educagri.fr



Administratifs B

François MOREAU
LPA Tarbes - 59, route de Pau
65000 TARBES
Tél : 05 62 93 07 32
snetap@wanadoo.fr



Administratifs C

■ **Adjointes administratifs**
Josée CARDIN
Legta La Pichonnerie
17100 SAINTES
Tél. : 05 46 93 31 22



■ Agents administratifs

Dominique MARTZ
Legta Hyères - Carrefour du lycée
83408 HYERES Cedex
Tél. : 04 94 01 35 55
dominique.martz@educagri.fr



Enseignement supérieur



Agents techniques

Jean-Pierre DELATTRE
ENV Nantes
Atlantpôle-La Chantrerie
Route de Gachet
BP 40706
44307 NANTES Cedex 03
Tél. : 02 40 68 78 16



Ingénieurs d'Etudes

Hélène HUET
ENV d'Alfort - 7, rue du Général-de-Gaulle
94704 MAISONS-ALFORT Cedex
Hhuet@vet.alfort.fr



Techniciens

Anne ROUSSEAU (NAVARRO)
ENV Nantes - Atlantpôle-La Chantrerie
Route de Gachet - BP 40706
44307 NANTES Cedex
Tél. : 02 40 68 77 06
navarro@vet-nantes.fr



Enseignants



PCEA

Francis LUCAS
Legta Auch - Domaine de Beaulieu
32020 AUCH Cedex 9
Portable : 06 87 05 98 00
francis.lucas@educagri.fr



PLPA

Bernard MOINE
Legta de Romans - Route de Tain
26105 ROMANS-SUR-ISERE
Tél. : 04 75 71 25 32
bernard.moine@educagri.fr



TOSS



Ouvriers d'Entretien et d'Accueil

Guillemette DENIS
Legta « La Germinière »
72700 ROUILLON
Tél. : 02 43 47 82 00
guillemette.denis@educagri.fr



Ouvriers Professionnels

Monique BOURRELY
Legta de Hyères
Carrefour du lycée Agricole
83408 HYERES Cedex
Tél. : 06 63 61 20 82
monique.bourrely@educagri.fr



Maîtres Ouvriers Maîtres Ouv. Principaux

Sylvie MAILLOCHAUD
Legta d'Angoulême - L'Oisellerie
16400 LA COURONNE
Tél. : 05 45 67 10 04
sylvie.maillchaud@educagri.fr



Techniciens de laboratoire

Pascale PUBERT
Legta Saint-Herblain - BP 117
44817 ST-HERBLAIN Cedex
Tél. : 02 40 94 99 30
pascale.pubert@educagri.fr



Aides et Aides techniques de Laboratoire

Dominique MUSSET
Legta Surgères EIL
Route de la Rochelle - BP 49
17700 SURGERES
Tél. : 05 46 27 69 11
dominique.musset@educagri.fr



Infirmières

Elizabeth LAGADOU
Legta Guingamp
Plouisy - BP 10432
22204 GUINGAMP
Tél. : 02 96 40 67 51
elizabeth.lagadou@educagri.fr



Trombinoscope

Coordinateurs CAP-CCP (suite)



Education et surveillance



Conseillers Principaux d'Education

Didier REVEL
Legta Civergols
48200 SAINT-CHELY-D'APCHER
Tél. : 04 66 42 61 50
didier.revel@educagri.fr



TEPETA (Documentation et vie scolaire)

Jacques VERMILLARD
Legta Henri-Queuille
19160 NEUVIC
Tél. : 05 55 95 80 02



CCP Proverseurs



José GONZALEZ
Legta Avignon François-Pétrarque
Cantarel site Agroparc - BP 1208
Route de Marseille - 84911 AVIGNON Cedex
Tél. : 04 90 13 43 13
jose.gonzales@educagri.fr



Calendrier des CAP-CCP

SASU	Jeudi 9 novembre 2006
Agents Techniques et Agents des Services Techniques Formation/Recherche	Mardi 14 novembre 2006
Adjoints Techniques F/R	Jeudi 23 novembre 2006
Agents et Adjoints Administratifs	Mercredi 22 novembre 2006
Ingénieurs d'étude	Mardi 28 novembre 2006
CPE (avancement d'échelon)	Mercredi 29 novembre 06
Filière Laboratoire	Jeudi 30 novembre 2006
Techniciens des établissements publ. de l'enseignement techn.agricole (TEPETA)	Mercredi 6 décembre 2006
Assistants Ingénieurs	Vendredi 8 décembre 2006
Ouvriers d'Entretien et d'Accueil	Mardi 12 décembre 2006
Ingénieurs de Recherche	Mardi 12 décembre 2006
Ouvriers Professionnels	Mercredi 13 décembre 2006
Maîtres Ouvriers	Jeudi 14 décembre 2006
PLPA (avancement d'échelon)	Jeudi 14 décembre 2006 Vendredi 15 décembre 2006
Techniciens Formation/Recherche	Mardi 19 décembre 2006
PCEA (avancement d'échelon)	Mardi 19 décembre 2006 Mercredi 20 décembre 2006
Infirmières	Non fixé
AASU (fusion)	Non fixé

Ensemble, donner à la FSU et au SNETAP la place qui leur revient

Les 20 et 21 novembre 2006 l'ensemble des personnels sera appelé à voter à l'occasion de la consultation générale des personnels pour l'organisation syndicale de son choix afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales au sein du ministère.



C'est sur la base des résultats de cette consultation que sont répartis entre les syndicats, les sièges dans les différents comités techniques paritaires (CTP). C'est dans ces comités que les organisations pèsent pour infléchir les orientations et qu'elles portent la parole des personnels.

C'est sur la base de la confiance qu'ils font à une organisation syndicale présente sur le terrain, et sur la base de la reconnaissance du travail effectif qu'elle réalise au quotidien, que les personnels font leur choix lors de cette consultation.

Une agitation soudaine des syndicats, même les plus discrets d'habitude...

Il n'aura échappé à personne que cette période pré-électorale, induit une agitation peu habituelle d'un certain nombre d'organisations syndicales qui sortent curieusement d'une apathie chronique et veulent soudain apparaître comme le fer de lance de la défense de l'enseignement agricole public et de ses personnels. Nous ne prendrons pas le risque stérile d'engager des polémiques à un moment où plus que jamais, la situation de l'enseignement agricole exige mobilisation et travail syndical.

Nous disons simplement que nous, militants, adhérents du SNETAP-FSU devons, le moment venu (et il est venu), faire en sorte que le travail dans la durée que nous accomplissons avec le Snetap soit effectivement reconnu par les personnels, et se traduise par une reconnaissance accrue de sa représentativité.

Le Snetap, une organisation qui se démarque par la continuité et la constance de son action au service de l'EAP et de ses personnels

Le moment est venu de rappeler que durant les trois années écoulées, le SNETAP n'aura cessé, souvent seul, de mobiliser et de proposer aux personnels les actions nécessaires, face aux attaques sans précédent que subit l'enseignement agricole public.

Dans une période où les choix politiques clairement affichés se traduisent par des attaques ciblées contre les services publics, les fonctionnaires et le système éducatif, ensemble, avec le SNETAP-FSU, nous n'avons jamais renoncé à la défense de nos collègues et de notre système d'enseignement.

Un syndicalisme actif de propositions et de mobilisation

Refusant la politique de la chaise vide qui laisse le champ libre à l'administration, le SNETAP a multiplié et diversifié ses modalités d'intervention.

Privilégiant les actions impliquant effectivement les personnels, (action Livres noirs, action grilles horaires, refus du transfert des Tos), il n'a pas hésité quand cela s'avérait nécessaire à durcir ses positions pour contraindre l'administration et le cabinet à un dialogue qui n'existait plus.

Présent dans toutes les instances et groupes de travail, il a sans relâche porté la parole et les demandes des personnels, quand certains se réfugiaient dans l'absence et d'autres se contentaient de remarques de principe...

De la défense d'un nouveau projet, à la défense quotidienne des personnels...

Ensemble avec le SNETAP-FSU, nous sommes porteurs de projets et d'ambitions nouvelles pour l'enseignement agricole public. Parce que sa place dans l'EAP lui donne des responsabilités particulières, et parce que le nombre de ses militants le lui permet, le SNETAP n'a jamais renoncé à faire

vivre chez les personnels un véritable débat de fond, sur le système éducatif, et ses déclinaisons dans l'EAP (Cf. Etats généraux de l'EAP le 16 mai 2006).

Syndicat multi-catégoriel, sans démagogie et sans opposer une catégorie à l'autre, il porte au quotidien les revendications de chacun et prend en charge la défense des individus. C'est ce que nous devons rappeler autour de nous.

Un syndicat de la solidarité

Syndicat de la solidarité, le SNETAP, au sein de la FSU, a fait de la défense des plus vulnérables sa priorité, en privilégiant la défense de l'emploi des contractuels Tos et enseignants, de l'emploi en général, par le refus des heures supplémentaires imposées, le refus de la déréglementation...

Un juste retour des choses...

Ensemble, militants, adhérents, nous devons être persuadés qu'aujourd'hui, il est de notre responsabilité de faire en sorte que le SNETAP-FSU recueille les fruits de son travail et de son engagement au service de tous.

Nous savons qu'une élection peut aussi se jouer sur de la désinformation, sur une lassitude et une désaffection des collègues, prompts à faire l'amalgame entre le politique et le syndical, prompt à trouver des échappatoires... la solution serait en 2007 et d'ici là il n'y aurait rien à faire !

Nous, nous disons : « à chacun sa responsabilité ». Bien sûr les échéances de 2007 auront toute leur place, mais quel qu'en soit le résultat, le SNETAP, force de proposition et de combat, doit être fort, doit être plus fort encore.

Chacun le sait : c'est d'abord le SNETAP qui sera encore et toujours en première ligne. A l'occasion de la consultation générale, les personnels doivent lui donner les moyens de répondre à leurs attentes.

Voter et faire voter pour la FSU, c'est aujourd'hui la responsabilité de chacun !



De nouveaux droits pour les non-titulaires mais...

Une précarité maintenue

Le décret du 17 janvier 1986 est la référence principale en matière de droits des agents non titulaires. Le gouvernement a décidé de procéder à la révision de certaines de ses dispositions, dans un projet de décret qui a été présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique le 26 septembre 2006.

Les contrats à durée indéterminée

Dans la suite logique de la loi du 26 juillet 2005, qui limitée à 6 ans la possibilité de renouveler les contrats des agents de catégorie A (au-delà, l'engagement, s'il est renouvelé, l'est en CDI), le futur décret étendra cette disposition aux agents de catégorie B et C, recrutés pour un maximum de 70 %. Il est à noter que cette limitation est maintenue.

Depuis la loi de 2005, le SNETAP ne cesse d'intervenir pour que le droit des agents à bénéficier d'un CDI, soit respecté, malgré les nombreuses tentatives de l'administration de contourner cette obligation.

Mais le SNETAP continue toujours à condamner le choix du gouvernement d'utiliser la voie du CDI pour se conformer à la directive européenne de 1999, alors qu'une autre voie était possible et plus conforme aux statuts de la fonction publique : la titularisation, que nous continuons à revendiquer.

La mise en place de commissions paritaires

La FSU a réussi à imposer au gouvernement la mise en place de structures dans lesquelles les droits des agents puissent être défendus. Le futur décret prévoit la mise en place, dans l'année qui suit sa parution, de commissions consultatives paritaires, qui devront obligatoirement être consultées, préalablement à l'engagement de toute procédure de licenciement ou de sanction disciplinaire. Ce sera le lieu où le SNETAP se

battrait pour imposer le réemploi des agents en CDD ou le reclassement des agents ayant perdu leur emploi. Mais nous aurions voulu qu'elle ait aussi compétence pour faire véritablement respecter la loi sur les CDI. Nous n'avons pas été entendus sur ce point, il est seulement inscrit que l'agent est « informé », au cours d'un entretien trois mois avant le terme du contrat, de la décision de l'administration de reconduire le contrat en CDI ou non. Mais nous continuerons de le revendiquer dans le cadre du ministère de l'Agriculture.

Le refus du droit à une carrière pour les agents contractuels

Aujourd'hui, bien que des procédures d'avancement des agents contractuels existent, elles ne s'imposent pas partout et sont très souvent relativement peu favorables (durées d'échelon très longues). Nous avons proposé d'introduire dans le décret le principe d'une grille suivant les mêmes rythmes que les corps de titulaires correspondants. Nous n'avons pas été suivis sur ce point, mais la circulaire Fonction Publique qui suivra la parution du décret précisera que des dispositions du contrat ou des pratiques ministérielles existantes pourront prévoir des principes d'avancement. Par contre le futur décret imposera que la rémunération des agents en CDI soit revue tous les trois ans, sur la base d'un entretien d'évaluation. Nous nous sommes opposés à ce principe qui, s'il instaure le principe d'une évolution du salaire, institue en fait un salaire « à la tête du client », sans aucune voie de recours pour l'agent contractuel. On voit toutes les pressions et tous les chantages dont pourront être victimes les agents contractuels.

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire général adjoint

Réforme statutaire

Un marché

Tous les fonctionnaires ont reçu, accompagnant leur feuille de paye de juillet, une lettre du ministre de la Fonction Publique vantant tous les mérites de la réforme qu'il a engagée, avec la caution de trois organisations syndicales : la CFDT, l'UNSA et la CFTC.

Menée au pas de charge pendant l'été (comme tous les mauvais coups : retraites, décentralisation, Sécurité sociale...), cette réforme, d'une part n'apporte quasiment rien à la grande majorité des fonctionnaires, et d'autre part, consacre une aggravation de la perte du pouvoir d'achat (salaires + 0,7 % contre 1,8 % d'inflation en 2006), et sera financée par des suppressions d'emplois, ce qui concrètement se traduit par plus de précaires !



Catégorie C : des miettes

Censée être la mesure phare du plan, la réforme de la catégorie C prévoit la fusion de tous les corps de catégorie C dans un seul corps mais dont les 4 grades reprennent les échelles de rémunération actuelles. C'est le meilleur moyen d'enterrer notre revendication d'intégrer par exemple tous les agents administratifs dans le corps des adjoints : ils seront bien adjoints, mais resteront sur la même grille.

L'augmentation de l'indice terminal : certes, le sommet de la catégorie C est bien porté de 393 à 415 (administratifs) ou de 415 à 429 (filiales techniques), mais cela ne profitera qu'aux agents qui sont déjà au dernier échelon du sommet de la catégorie C depuis plus de 4 ans. Autant dire que les +100 euros avancés par le ministre ne concerneront que bien peu d'agents. De

de dupes



plus, la nouvelle grille maintient la discrimination entre administratifs et techniques.

L'augmentation du minimum Fonction Publique, quant à elle n'est qu'un ajustement dû à la revalorisation du SMIC en juillet. Mais avec +18 euros seulement, il repassera sous le SMIC dès juillet 2007.

Promotions de C en B et de B en A

Le plan ministériel prétend améliorer les possibilités de promotion de C en B et de B en A en augmentant la part des concours internes ou des promotions par liste d'aptitude. Mais le volume des promotions dépend par ailleurs du volume total des recrutements. La politique actuelle de suppressions d'emplois (-181 pour la seule année 2006 dans l'enseignement agricole public ; -111 au moins prévus pour 2007) conduit à ce que, même avec l'application des futures proportions, les possibilités de promotions seront toujours aussi insignifiantes qu'elles l'étaient avant la réforme.

La seule mesure favorable pourrait être la modification des règles de reclassement lors de la promotion à la catégorie supérieure ou lors de la titularisation, par la suppression des clauses butoir ou le maintien de l'indice antérieur s'il était plus favorable. Mais le ministre de la Fonction Publique en a exclu les personnels enseignants et d'éducation.

Une réforme financée par la précarité

Le coût de cette réforme n'a pas été intégré dans les prévisions budgétaires. Ce qui signifie qu'aucun ministère ne dispose des moyens de la mettre en œuvre. Pour qu'elle puisse prendre effet, chaque ministère doit donc dégager le budget nécessaire, en supprimant des emplois supplémentaires, par rapport aux suppressions déjà programmées. C'est ainsi que le ministère de l'Agriculture, qui veut toujours être le bon élève du gouvernement, a supprimé 46 emplois de plus que les 135 programmés dans l'EAP en 2006 : ce qui lui a permis de dégager un budget de 1,2 million d'euros, dont il entend aujourd'hui se servir pour améliorer la situation des agents restants. Mais comme, dans le même temps, les missions du ministère n'ont pas été revues à la baisse, le fonctionnement des services, qui ne peut plus être assuré par des fonctionnaires, conduira au recrutement de précaires.

C'est parce que cette réforme, sur le fond, n'apporte rien aux agents, parce qu'elle s'est faite en contrepartie d'une régression du pouvoir d'achat des fonctionnaires (plus de 6 % de perte depuis 2000) et parce qu'elle conduit à une explosion de la précarité et à une dégradation du service public que la FSU a refusé de signer et a même condamné l'accord statutaire du 25 janvier dernier, contrairement à la CFDT, l'UNSA et la CFTC.



Secrétariat Corps

Date
5 octobre 2006
Référence
JMLB/JV/CM
Dossier suivi par

Objet

Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire

snetap@wanadoo.fr

Monsieur Christian JACOB
Ministre de la Fonction Publique
72, rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Monsieur le Ministre,

LETTRE OUVERTE

Telles ces peintures sur les façades des maisons, les ouvertures contenues dans votre courrier accompagnant la feuille de paye des fonctionnaires, et vantant les « avancées » contenues dans l'accord salarial de janvier 2006, sont tout autant en trompe l'œil. D'ailleurs vous devez bien en convenir, puisqu'il vous a semblé nécessaire de démontrer dans ce courrier, ce que notre feuille de paye ne laissait pas paraître.

D'abord, il aurait été plus honnête de préciser que les trois organisations signataires que vous citez (CFDT ; UNSA et CFTC) ne représentent, ensemble, qu'une minorité des fonctionnaires, et qu'au contraire les fédérations majoritaires (dont la FSU, première fédération des fonctionnaires de l'Etat) n'ont pas signé cet accord, dont les « avancées » dont vous vous prévaliez ne compensent même pas la dégradation du pouvoir d'achat, continue depuis des années, et que vous accentuez encore en 2006.

- Quant aux « importantes avancées sociales » que vous y annoncez, elles appellent les remarques suivantes :
- La revalorisation des carrières de catégorie C : est il nécessaire de rappeler qu'elles se limitent pour l'essentiel à un rattrapage du SMI qui vous était de toute façon imposé ? Quant à une revalorisation de 100 euro (bruts, soit 77 euro nets) supplémentaires par mois en haut de grille, cela ne concerne que les quelques agents qui étaient depuis plus de 4 ans au dernier échelon, c'est-à-dire très peu d'agents.
 - Le reclassement se fait à indice égal c'est-à-dire sans aucun gain pour l'immense majorité, et se traduit même pour certains par une perte d'ancienneté
 - L'amplitude indiciaire de la grille de rémunérations de la fonction publique se trouve réduite du fait de l'augmentation de l'indice minimum sans que le haut de la grille ait été modifié.
 - Vous maintenez une discrimination entre les corps administratifs et techniques puisque l'échelon spécial n'est pas accessible à tous les corps.
 - Vous allongez la carrière des agents qui doivent aujourd'hui attendre 30 ans pour accéder au 11^{ème} échelon (contre 26 auparavant)

Par ailleurs, les quelques mesures de requalification que vous proposez se font à moyens constants. Ce qui a pour conséquence, soit l'impossibilité de les mettre en œuvre, soit leur financement par des redéploiements, c'est-à-dire concrètement par des suppressions d'emplois. Cette politique a un effet immédiat, c'est le développement de la précarité. Dans notre ministère par exemple, les mesures de requalifications, non seulement sont en retrait par rapport aux engagements pris antérieurement, mais plus seront financés par les 1,2 millions d'euros économisés par le non remplacement de départs en retraite. Et, comme les missions de notre ministère restent, cela se traduit par le recrutement de précaires, pour pouvoir continuer à les assurer.

Enfin, au nom de cet accord signé pour 3 ans, vous refusez d'ouvrir de vraies négociations sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires, sur la reconstruction nécessaire de l'ensemble de la grille et sur la résorption de la précarité. Pire, c'est encore au nom de cet accord que vous modifiez le décret de 1986 sur les non titulaires, en les enfermant dans une précarité définitive à travers les CDI, mais sans leur donner de perspectives d'évolution salariale, si ce n'est au bon vouloir du supérieur hiérarchique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en la profonde déception des personnels.

Jean-Marie LE BOITEUX
Secrétaire général adjoint

Jacques VERMILLARD
Secrétaire national

Validation des services en CFA et CFPPA

Une cinquantaine de recours de collègues ont été soutenus par le SNETAP, pour contester le refus du MAP de valider, pour la retraite, les services de contractuels en CFA ou CFPPA. Si dans un premier temps les tribunaux administratifs nous ont déboutés, la tendance semble s'inverser puisque tous les jugements, depuis 6 mois, nous ont au contraire donné raison (Orléans, Rennes, Toulouse, Clermont).

Il ne reste plus qu'à espérer que le ministère en tire les leçons et accepte définitivement la validation de ces services.

Plan de rénovation de l'enseignement des langues dans l'EAP

La nouvelle arlésienne ?

On peut légitimement se demander si le plan de rénovation des Langues Vivantes dans l'EAP – sur lequel la DGER travaille depuis près d'un an – n'est pas en train de devenir la nouvelle arlésienne pédagogique de la DGER. Annoncé pour la fin de l'année scolaire précédente, puis reporté en septembre 2006, il ne semble toujours pas satisfaire aux exigences de la nouvelle direction de la DGER qui, tout en ne contestant pas la nécessité d'agir, n'entend pas que cela lui coûte un seul euro sonnante et trébuchant. Alors qu'à l'EN le plan de rénovation des LV est déjà en place et que de réels progrès sont constatés – notamment pour les dédoublements –, l'indignité de la situation faite à l'enseignement des LV dans l'EAP et aux personnels concernés, en particulier pour les enseignants d'Allemand et d'Espagnol, ne semble pas émouvoir nos responsables de l'avenue de Lowendal, et l'Enseignement Agricole

prend un retard inquiétant dans ce domaine. La dernière réunion du groupe de travail DGER qui devait finaliser ce plan de rénovation des LV, initialement programmée le 7 septembre dernier, a été reportée sine die deux jours avant et nous avons eu la surprise de découvrir, sans consultation préalable, un projet au CTPC-DGER du 27 septembre. Devant ce projet expurgé pour l'essentiel de toute disposition contraignante, notamment sur les questions de la diversité et de la continuité de l'offre de formation, mais aussi sur celles de l'organisation des enseignements et de la formation continue des personnels, et ne contenant aucune proposition concernant les langues vivantes régionales, le SNETAP a proposé et rédigé une déclaration intersyndicale, approuvée par les trois autres organisations syndicales représentatives (SGEN-CFDT, SFOERTA-FO et SYAC-CGT) exigeant le retrait de ce point de l'ordre du jour du CTPC et une reconvoque de groupe de travail dans les meilleurs délais. Selon nos dernières informations, ce groupe de travail serait donc reconvoqué le 7 novembre. Le SNETAP, qui a porté ce dossier depuis 2004, ira jusqu'au bout de sa démarche pour que la situation des LV dans l'Enseignement Agricole public s'améliore significativement. La déclaration intersyndicale est consultable sur notre site www.snetap-fsu.fr

André Blanchard



110

C'est le nombre de licences professionnelles ouvertes à la rentrée 2005 dans lesquelles des établisse-

ments d'enseignement agricole sont partie prenante.

Rénovation du Bac Pro

Une note q

Annoncée au dernier congrès des Jeunes Agriculteurs en juin dernier par le ministre lui-même la rénovation de ces deux diplômes délivrant la capacité professionnelle devient la priorité pédagogique de la DGER pour l'année 2006-2007. Après un premier échange avec les organisations syndicales le 5 septembre dernier, la Commission Professionnelle Consultative (CPC) s'est réunie le 15 septembre pour discuter du projet de note de cadrage soumis par la DGER. Après avoir rappelé que la rénovation de ces deux diplômes était bien inscrite dans le 4^e Schéma National Prévisionnel des Formations (2005-2009), qu'elle était attendue depuis longtemps par les organisations professionnelles, la DGER a présenté brièvement les objectifs, la méthode et le calendrier de la rénovation. Le SNETAP, qui ne conteste pas le principe de cette rénovation, a néanmoins émis de sérieuses réserves sur le calendrier retenu et sur la philosophie générale de ce projet de rénovation.



Un calendrier au pas de charge

Le SNETAP a d'abord rappelé que la rénovation d'un diplôme devait être déconnectée de toute considération politique. Or l'annonce de ce chantier et de sa mise en oeuvre dès la rentrée 2007 ne nous paraît pas exempte de considérations politiques et électorales. Initialement, la rénovation de ces deux diplômes avait été programmée par la DGER pour la rentrée 2008. L'accélération du calendrier n'est évidemment pas innocente. Elle aura néanmoins des incidences fâcheuses, et cette précipitation dans la mise en oeuvre de ce chantier produira vraisemblablement les mêmes effets que la rénovation du

CGEA et du BPREA

ui manque de souffle

Bac Techno STAV. Si une étude coordonnée par un DRIF a bien été conduite préalablement et présentée à la CPC en janvier dernier - dont les conclusions indiquaient que beaucoup d'éléments contenus dans les référentiels actuels restaient d'actualité -, **le calendrier retenu ne permettra pas une large consultation des équipes pédagogiques en amont.** Tout juste est évoquée la possibilité pour les équipes de se saisir de la note de cadrage au niveau régional. Or, il nous semble qu'une évaluation pédagogique devrait systématiquement être organisée préalablement à la rénovation d'un référentiel. **Pour sa part, le SNETAP conduira sa propre consultation des équipes pédagogiques.**

Par ailleurs, **la consultation des enseignants concernés par la rénovation des nouveaux référentiels, qui sera organisée au printemps, ne durera que 3 semaines** (semaines 9, 10, 11) dont deux correspondront à des zones de congés ! Enfin, les modalités d'accompagnement à la mise en place de ces référentiels ne sont pour l'instant même pas évoquées dans la note de cadrage. Même si le Directeur Général de la DGER, manifestement soucieux de tirer les leçons de la mise en œuvre désastreuse du Bac Techno STAV, n'exclut pas qu'un délai supplémentaire puisse être accordé pour la mise en œuvre de ces référentiels - sans aucune forme de précision cependant -, aucune modification du calendrier n'est envisagée et c'est encore au pas de charge que ces chantiers seront conduits. Très symptomatique d'ailleurs du peu de cas que fait la DGER du dialogue social et des préoccupations des enseignants, le calendrier prévisionnel qui a été établi prévoit une période « d'accompagnement » à la mise en œuvre des référentiels et la publication des notes de service avant même que la consultation des instances paritaires pour avis (CTPC, CNEA et CSE) ne soit achevée ! Décidément, on ne change pas une méthode qui gagne ! Il est vrai qu'on a depuis

longtemps pris l'ébouriffante habitude à la DGER de monter les fenêtres avant les murs et la toiture !

Un simple toilettage technique ?

Le SNETAP a rappelé que le Bac Pro CGEA, qui a succédé au BTA, est avec le Bac Techno, un des diplômes emblématiques de l'enseignement agricole, et qu'à cet égard il importe de ne pas « passer à côté » de cette rénovation, non seulement parce que l'attractivité de la filière production est en baisse constante, mais aussi parce qu'il existe des attentes très fortes sur une « reconquête » de l'image sociale du métier d'agriculteur. Il ne serait pas concevable que la rénovation de ces diplômes ne prenne pas en compte les mutations profondes et nécessaires du secteur de l'agriculture, qu'elle continue d'ériger l'agriculture intensive en modèle de production, ou qu'elle ignore les attentes éco-citoyennes de plus en plus fortes de nos contemporains. **Nous pensons au contraire que la rénovation de ce Bac Pro CGEA doit être emblématique de la capacité de l'enseignement agricole à s'interroger et à se remettre en question,** à entendre le monde complexe qui l'entoure, à comprendre et à penser les mutations d'aujourd'hui et de demain. En clair, le SNETAP estime qu'on ne saurait se contenter d'un simple « toilettage technique » qui ne prendrait pas le risque de rompre avec des orientations économiques et politiques dont on sait les effets désastreux qu'elles ont eues pour l'environnement et l'agriculture elle-même.

Un professionnel passif

Or, force est de constater que l'ébauche de note de cadrage qui nous a été soumise n'est pas de nature à nous laisser espérer un quelconque changement d'orientation. **Dans sa partie contexte, la note de cadrage présente l'agriculteur comme un professionnel**

passif soumis aux lois intraitables des échanges et de la mondialisation, incapable de faire des choix en conscience et de penser sa construction professionnelle dans un ensemble plus vaste (à minima européen), ensemble qui ne se résoudrait pas aux seuls marchés. Ainsi est-il écrit que « *l'agriculteur se trouve ainsi confronté à des marchés où la baisse des prix est une tendance durable* » ou qu'il ne peut plus « *procéder à des choix qui lui seraient propres* ! ».

Dans son intervention, le SNETAP a aussi fait valoir que **l'ébauche de note de cadrage** qui nous avait été transmise **ignorait quasiment la dimension citoyenne du métier d'agriculteur, et faisait étrangement l'impasse sur l'alimentation** alors que le ministère de l'Agriculture avait annoncé son intention d'en faire un des éléments transversaux des apprentissages dans tous les nouveaux référentiels de formation. Sauf à penser que le « Cours Supérieur sur l'Alimentation » n'ait été qu'une pure opération de prestige et de marketing, cet oubli est pour le moins surprenant. La note de cadrage ne fait pas davantage état du lien entre agriculture et santé publique ou de la

problématique de l'évaluation des risques, en particulier des problèmes de sécurité posés aux personnels travaillant sur les exploitations alors que ces questions deviennent aujourd'hui majeures.

La pédagogie aux abonnés absents

Enfin, mais ce n'est une surprise pour personne, **la note de cadrage évacue toute préoccupation pédagogique.** Dans la partie contexte, aucune mention n'est faite des taux d'accès d'un niveau à un autre (des BEPA aux Bac Pro mas aussi des Bac Pro aux BTSA) alors que ces données sont fondamentales pour repenser l'architecture globale de la filière mais aussi pour garantir la cohérence des enseignements et moduler éventuellement les approches pédagogiques des apprentissages. La note est par ailleurs étrangement muette sur les flux de formation : aucun chiffre n'est fourni sur les évolutions des effectifs aussi bien en Bac Pro qu'en BPREA, alors que ces données prospectives sont là encore fondamentales quand on rénove un référentiel de formation...

André Blanchard

Ce que nous savons aujourd'hui

- Le tronc commun du Bac Pro ne sera pas modifié.
- La DGER ouvrira le chantier de l'articulation entre les BEPA et les Bac Pro.
- Les nouveaux référentiels du Bac Pro CGEA et du BPREA devront être écrits fin février.
- Le volume horaire global du futur Bac Pro CGEA ne bougera pas et la proposition de diversifier les stages n'est pas exclue.
- Le futur BPREA se caractériserait par davantage de professionnalisation de la

formation et des évaluations et l'introduction d'au moins un stage serait envisagée.

- La question du passage du BPREA (niveau IV) au BTSA (niveau III) est reposée.

- Il y aura bien 2 référentiels de diplômes différents qui seront rédigés par 2 équipes différentes.

- La DGER serait en train de réfléchir sur l'articulation Bac Pro-BTSA dans le cadre plus général de la rénovation des BTSA et en particulier sur des solutions à trouver pour enrayer les taux de déperdition en cours de cycle jugés inquiétants.

Vie scolaire Le Snetap entendu

Par la voix de ses représentants, le SNETAP dénonçait depuis des années la non mise en œuvre de la circulaire du 17 décembre 2002 relative aux orientations générales sur la politique globale de la vie scolaire et n'a cessé d'exiger de la DGER qu'elle prenne les dispositions nécessaires pour qu'elle s'applique enfin dans les établissements. Sur ce dossier, le SNETAP a été entendu par la sous-direction des politiques de formation et d'éducation et un projet de note de service nous a été présenté au CTPC du 27 septembre dernier. Compte tenu de l'heure tardive à laquelle ce point de l'ordre du jour devait être abordé, le SNETAP a demandé que ce point soit reporté au prochain CTPC du 26 octobre mais qu'il soit traité en priorité. En l'état, le projet ne nous satisfait

qu'à moitié. Il ne contient aucune disposition réellement contraignante pour les établissements et les SRFD, ce qui nous fait craindre que cette note de service ne reste lettre morte et ne connaisse le même sort que la circulaire de 2002. D'autre part, le projet dénature le caractère purement « scolaire » en suggérant la mise en place de projets de vie scolaire associant indistinctement tous les centres constitutifs de l'EPL (lycée, CFA, CFPPA). Le projet est par ailleurs muet sur le volet formation des délégués élèves, l'heure de vie de classe, la réflexion sur le temps scolaire et n'est guère contraignant sur la question de la formation continue des personnels. Le SNETAP a proposé de nombreux amendements visant à améliorer le projet.

André Blanchard

Formation continue des personnels

Ne vous résignez plus !

Sinistrée depuis 2002, puisque ses crédits ont fondu de 61 % en 4 ans, la politique de formation continue des personnels de l'Enseignement Agricole Public ne connaîtra aucun infléchissement notable en 2007. Le nombre de jours de formation par agent et par an est devenu inférieur à 1 (0,7) ! C'est le ratio le plus bas de la Fonction Publique ! Parce que nous n'acceptons plus que nos collègues sur le terrain se résignent à ne plus s'inscrire aux stages de formation et donc à faire

valoir leur droit fondamental à la formation, parce que nous ne pouvons pas laisser la DGER prétendre que l'offre de formation serait suffisante au regard du nombre réel d'inscriptions, parce que nous pensons que la capacité à se former est indissociable de la capacité à affronter les défis de l'avenir, le SNETAP invite tous les agents de l'Enseignement Agricole Public à s'inscrire massivement aux sessions de formation continue programmées en 2007.

Seuils, plafonnements, Les personnels agricole pu

Force est de constater que de plus en plus nombreux sont les directeurs qui interpellent de façon récurrente, pour ne pas dire lancinante leurs équipes enseignantes en des termes plutôt inquiétants : « Vous serez responsables de la dégradation de l'image de l'établissement et de la baisse du recrutement qui s'en suivra ! »... Et un SRFD bien inspiré s'adressant aux représentants du SNETAP-FSU en CTPR de rentrée d'enfoncer le clou : « Vous serez responsables de la baisse de deux points de l'Enseignement Agricole Public en région ! »...



Mais pourquoi au juste ces anathèmes de la part de notre Administration ? Et à cause de quelle prise de position ou de quelle attitude indigne de ces personnels irresponsables, coupables de tous les maux du local au national ?

● Peut-être parce que la communauté éducative a le tort de faire valoir la nécessité d'accueillir dans nos établissements publics tous les élèves qui le souhaiteraient au moment où, aux côtés de nos équipes de direction, nous engageons nos campagnes de recrutement dans un contexte démographique encore délicat.

De nombreux élèves, nouveaux entrants ou redoublants sont ainsi victimes chaque année de ce dispositif de gestion couperet !

« Pédagogues irresponsables ! Et le déficit budgétaire du pays alors ? » Rationalisation des moyens, « maximisation », contractualisation des effectifs, plafonds de recrutement, dialogue de gestion,

rejets d'élèves, non respect des seuils de dédoublement nels de l'enseignement blic pris en otage



pourcentages... Si vous dénoncez la politique des seuils, pire si vous la combattez, si vous vous retrouvez aux côtés des familles dont les enfants redoublent leur classe de terminale afin qu'il ne soient pas expédiés dans une autre région, vous aggraverez la situation de votre établissement, de votre région, de l'Enseignement Agricole Public en général en dégradant son image, en nuisant à son recrutement déjà bridé par un budget contraint !

● Peut-être parce que la communauté éducative a le tort de faire valoir, au moment de la rentrée, que les seuils de dédoublement sont de droit pour nos élèves et qu'il en va de la qualité de l'enseignement dispensé (modalités pédagogiques adaptées, suivi individualisé, conditions de sécurité en TP...) ? Ainsi, à cette rentrée en région Centre, c'est plus de 25 classes qui sont non dédoublées alors que les seuils sont dépassés de 1 à 4 élèves (source : document SRFD au 4 septembre

2006), et cela faute de Dotations Globales Horaires suffisantes au niveau des établissements...

« **Pédagogues irresponsables ! Et le potentiel de recrutement de l'établissement alors ?** ». Optimisation des seuils, prévisionnel sur la fonte des effectifs à la rentrée, ajustements, dialogue de gestion, pourcentages... Si vous demandez, ou pire exigez, le respect des seuils de dédoublements, donc de la loi, dans l'intérêt des élèves, vous aggraverez la situation de votre établissement, de votre région, de l'Enseignement Agricole Public en général en dégradant son image, en nuisant à son recrutement déjà bridé par un budget contraint !

Chantage

Chantage intolérable, et d'autant plus indigne que ceux qui l'exercent se réclament de leur attachement au service public d'éducation en tant que représentants respon-

sables de l'Administration, mais n'hésitent pas à s'affranchir des lois qui les contraignent, et appliquent au quotidien sans sourciller la politique inique d'un gouvernement qui continue depuis près de 5 années maintenant à étrangler méthodiquement l'Enseignement Agricole Public, ayant fait le choix en conscience de tourner le dos à notre Constitution pour favoriser un enseignement agricole privé, qui par définition n'est pas public, pas plus que gratuit ni laïque...

Merci aux collègues qui ne renoncent pas, qui continuent au jour le jour de s'opposer au démantèlement de notre service public d'éducation en exigeant que l'on puisse continuer d'accueillir les jeunes qui font le choix de notre Enseignement Agricole Public, et cela dans des conditions normales en respectant les seuils de dédoublement réglementaires.

Ne pas renoncer

Merci aussi aux collègues qui reprennent leur liberté de parole pour s'insurger malgré tout contre

cette déréglementation imposée, alors qu'ils ont dû se plier à ce chantage, céder à cette pression insupportable qui a pu s'exercer parfois car l'établissement dans lequel ils travaillent et auquel ils sont attachés traverse une passe difficile au niveau de ses effectifs...

Merci enfin, à certains de ceux qui dirigent nos établissements, voire nos régions, et qui s'efforcent de ne pas cautionner ce qui ne peut l'être. Ils sont aujourd'hui devant une situation ingérable, dans le cadre d'une politique de seuils intenable...

Merci donc à ceux d'entre eux qui soutiennent à leur manière et dans la mesure de leurs moyens, les personnels de l'Enseignement Agricole Public qui résistent à la dégradation continue, leur épargnant chantage et culpabilisation au quotidien. Ne s'agirait-il pas tout simplement ici d'une question de dignité...

Frédéric Chassagnette
Secrétaire Régional Centre,
Membre du Bureau National

Question-Réponse

Question :

Je suis PLPA et cette année mon proviseur m'impose d'effectuer trois heures supplémentaires. Suis-je obligé de les accepter ? Puis-je en refuser ? Sinon, à quel taux vont-elles m'être payées ?

Réponse :

On ne peut vous imposer qu'une seule heure supplémentaire. Le SNETAP condamne fermement le recours massif aux heures supplémentaires qui bloque la création de postes. Sachez par ailleurs qu'à partir de la deuxième heure supplémentaire, la rémunération est moindre :

- première heure : 1245,68 euros bruts par année ;
- deuxième heure et les suivantes : 1 038,07 euros bruts par année.

(Source : Note de service DGER/SDEPC/N2006-2083 du 7 septembre 2006).

Marseille 2007

Congrès national de la FSU



Le secrétaire de section SNETAP organise le vote dans votre établissement. Adressez-vous à lui, il vous en indiquera les modalités.



En janvier, se tiendra à Marseille le congrès National de la FSU.

Comme tout congrès, celui de la FSU est un moment fort de la vie syndicale, celui où les adhérents se prononcent aussi bien sur l'activité passée, que sur les orientations à venir.

Les adhérents du SNETAP doivent donc, comme les adhérents des autres syndicats, se prononcer sur ces deux questions : rapport d'activité et propositions d'orientations.

C'est l'objet du vote qui vous est proposé et qui doit se dérouler du 6 au 24 novembre.

Le matériel de vote sera disponible auprès des secrétaires de section.

Le rapport d'activité

Il est envoyé individuellement à tous les adhérents dans un supplément spécial à la revue « Pour » n° 114.



Il s'agit d'un rapport collectif ayant fait l'objet d'un consensus, à l'exception de certains points particuliers qui font l'objet d'analyses divergentes sur lesquelles vous avez à vous prononcer.

Pour ce faire, vous devrez choisir entre différentes propositions (fenêtres).

Il y en a trois :

- Une fenêtre **Education** (page 5 du rapport).
- Une fenêtre **Europe et activités internationales** (page 9 du rapport).
- Une fenêtre **Vie Fédérale** (page 11 du rapport).

L'orientation fédérale nationale

La FSU est structurée sur la base de trois composantes : les syndicats nationaux, les sections départementales et les courants de pensée.

Chaque courant de pensée propose une orientation à mettre en œuvre au niveau national. Ces orientations sont soumises au vote des adhérents.

Vous avez à vous prononcer en faveur de l'orientation dans laquelle vous vous reconnaissez le mieux. De ce vote découle en partie la composition des instances délibératives de la FSU.

Pour que les orientations de notre fédération reflètent fidèlement l'avis des ses adhérents, il est important que le vote soit représentatif du plus grand nombre possible d'adhérents.

Prenez parti, décidez des orientations que vous souhaitez pour la FSU, votez massivement du 6 au 24 novembre.

Remettez votre bulletin de vote sous double enveloppe au secrétaire de section, signez la feuille d'émargement.

Bulletin de vote

POUR LA FSU DU 6 AU 24 NOVEMBRE 2006

VOTE N° 1 **Orientation fédérale nationale**

(voir supplément « Pour » n° 114, octobre 2006)

● **Entourez d'un trait apparent la liste de votre choix :**

☐ Liste A l'initiative d'Unité et Action

☐ Liste A l'initiative de l'Ecole Emancipée

☐ Liste Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant

☐ Liste Emancipation

☐ Liste Front Unique

VOTE N° 2 **Rapport d'activité fédérale nationale**

(voir supplément « Pour » n° 114, octobre 2006)

● **Entourez votre choix d'un trait apparent :**

☐ POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION ☐ REFUS DE VOTE

Le rapport d'activité comporte 3 fenêtres qui correspondent à des points qui font débat. Chaque syndiqué(e) est invité(e) à indiquer l'appréciation dans laquelle il (elle) se reconnaît le mieux.

● **Pour les 3 votes ci-dessous, entourez la rédaction de votre choix d'un trait bien apparent :**

☐ Fenêtre : « Education » (page 5) A B

☐ Fenêtre : « Europe et activités internationales » (page 9) A B

☐ Fenêtre : « Vie fédérale » (page 11) A B